



LA CONDUITE D'UNE OPÉRATION DE TRAVAUX SUR MONUMENTS HISTORIQUES

Formation pratique sur 2 jours (14h)

Animée par Justine DEAMBROGIO

Consultante-formatrice experte en bâtiment



LA CONDUITE D'UNE OPÉRATION DE TRAVAUX SUR MONUMENTS HISTORIQUES

En raison de leur intérêt historique, artistique et architectural, les bâtiments protégés au titre des monuments historiques font l'objet de dispositions particulières pour leur conservation afin que toutes les interventions d'entretien, de réparation, de restauration ou de modification puissent être effectuées en maintenant l'intérêt culturel qui a justifié leur protection.

Les propriétaires ou les maîtres d'ouvrage doivent donc intégrer cette dimension et ainsi rechercher à réunir les compétences adaptées pour réaliser ces opérations de travaux qui peuvent être délicates et présentant des enjeux importants.

À chaque étape de l'opération, des démarches spécifiques sont à effectuer et des procédures à respecter telles que :

- la concertation préalable avec la DRAC
- l'établissement obligatoire d'un programme et d'un diagnostic pour obtenir l'autorisation de travaux
- les différents types de maîtrise d'œuvre autorisée et la procédure de sélection dans le cadre d'un marché public
- les autorisations de travaux spécifiques à ces ouvrages
- les règles applicables en termes de sélection des entreprises pour les marchés publics de travaux
- la conduite du chantier et le constat de conformité des travaux par la DRAC

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Responsable ou maître d'ouvrage d'établissement public avec un patrimoine bâti protégé ou non au titre des monuments historiques
- Directeur ou responsable de services techniques
- Chef de projet, chargé d'opération de travaux
- Ingénieur

PRÉREQUIS

Connaître la réglementation des marchés publics



OBJECTIFS

- Déterminer et maîtriser le rôle des acteurs privés ou publics d'une opération de travaux et leurs spécificités dans le cas de travaux sur monuments historiques protégés
- Identifier et maîtriser le déroulé et le contenu des phases de conception et de réalisation d'une opération de travaux et leurs spécificités pour des travaux sur monuments historiques protégés
- Connaître et maîtriser les conditions légales et réglementaires d'interventions sur les monuments historiques protégés
- Identifier le rôle des services de l'État dans le cadre de ce type d'opérations
- Intégrer l'importance de la phase diagnostic pour ce type d'opérations



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 2080 €

PROGRAMME

1^{er} JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 **Présentation de la formation et recueil des attentes**

9h20 **Introduction aux travaux sur monuments historiques**

- Les chiffres clés du patrimoine et des monuments historiques
- La définition d'un monument historique
 - La procédure de protection
 - Les différents niveaux de protection – classé ou inscrit
 - Le code du Patrimoine

► **Exemples illustrés.** Monuments classés / inscrits

- Les différents types de travaux sur monuments historiques
 - Les travaux d'entretien
 - Les travaux de réparation
 - Les travaux de restauration
 - Les travaux de modification

► **Exercice.** Classification des types de travaux à partir d'une description de travaux effectués

10h10 **Les acteurs d'une opération de travaux sur monuments historiques**

► **Exercice.** Réflexion collective pour :

- identifier des différents acteurs
- définir leur rôle, leurs qualifications et leurs responsabilités spécifiques concernant les monuments historiques

10h30 Pause

10h45

- Le maître d'ouvrage
- L'assistant à maîtrise d'ouvrage et les services de l'État
- Le contrôle scientifique et technique
- La maîtrise d'œuvre spécialisée
- Les entreprises spécialisées

11h10 **Le financement d'une opération de travaux sur monuments historiques**

- Les subventions de l'État
- Le mécénat
- Les mesures fiscales

11h30 **Les étapes d'une opération de travaux sur monuments historiques en phase de conception**

- La concertation préalable avec les services de l'État
- La démarche de programmation

► **Exercices.** Identification chronologique des différentes étapes

- Mise en évidence des spécificités des monuments historiques pour des travaux sur existant par rapport à une autre opération de travaux neufs

12h30 Déjeuner

14h00 **Les étapes d'une opération de travaux sur monuments historiques en phase de conception (suite)**

- Les études de diagnostic
 - Contenu / Acteurs
 - Focus sur le diagnostic architectural et technique

► **Étude de cas.** Présentation d'un bâtiment et du programme de travaux

- Définition du diagnostic à réaliser, des intervenants et du déroulé de cette phase

15h30 Pause

15h45

- Le choix du maître d'œuvre
 - Rappels sur les règles de la commande publique / seuils / procédure de passation
 - La distinction pour les bâtiments appartenant à l'État

► **Exercices pratiques.** En fonction des caractéristiques de l'opération et du bâtiment, définir :

- quel type de maîtrise d'œuvre choisir
- quelle procédure de passation du marché utiliser

17h00 **Synthèse de la journée**

- Quiz d'évaluation sur les notions abordées

2^e JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 **Rappel synthétique de la 1^{ère} journée et présentation du programme de la 2^{ème} journée**

9h30 **Les étapes d'une opération de travaux sur monuments historiques en phase de conception (fin)**

- Les missions de maîtrise d'œuvre en phase conception
- Le marché ou le contrat de maîtrise d'œuvre
- La fixation du forfait de rémunération
- Les autorisations de travaux
- Les spécificités relatives aux bâtiments classés

► **Quiz.** Rémunération du maître d'œuvre et types d'autorisations de travaux en fonction du projet et du bâtiment

10h30 Pause

10h45 **Les étapes d'une opération de travaux sur monuments historiques en phase de réalisation**

- La sélection des entreprises
 - Rappels sur les règles de la commande publique pour les marchés travaux
 - Les points de vigilance
 - Les spécificités relatives aux bâtiments classés
- Les assurances

► **Exercices pratiques.** À partir d'exemple de monuments et d'opérations associées, définir les critères de choix des entreprises

12h30 Déjeuner

14h00 **Les étapes d'une opération de travaux sur monuments historiques en phases de réalisation (suite)**

- La conduite du chantier et la conformité de travaux
 - Les missions du maître d'œuvre
 - La réception des travaux

► **14h30 Étude de cas.** Opération de travaux sur monument historique (en sous-groupe)

- Mise au point du déroulé de l'opération
- Identification de l'intégralité des acteurs, leurs rôles, leurs choix, ...
- Déroulé du processus
- Recherche des points de vigilance, ...

15h30 Pause

15h45 **Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés**

16h30 Fin de la formation

VOTRE FORMATRICE



Justine DEAMBROGIO

Ingénieur en Génie Civil et Architecte HMONP de formation

Passionnée par l'art de bâtir depuis l'enfance, Justine DEAMBROGIO a acquis au cours de sa formation et de son expérience professionnelle des connaissances architecturales et techniques orientées sur l'analyse du patrimoine bâti, ses pathologies et les différentes méthodes d'interventions et de consolidation.

Au sein d'un cabinet d'architecture puis pendant 10 ans dans un bureau d'études, spécialisé dans les opérations sur les monuments historiques, elle est intervenue pour le compte de maîtrises d'ouvrage publiques ou privées, sur tous types de bâtiments existants, protégés ou non au titre des monuments historiques.

En 2022, elle devient formatrice et a développé des outils pédagogiques modernes et efficaces pour transmettre de manière très opérationnelle son expertise.

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

**Le(s) soussigné(s) accepte(nt)
les conditions générales de vente (ci-contre).**

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **2080 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paielement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr